



Conseil municipal du 12 avril 2019

Aménagement de la Chau de la Roue.

Contrairement à ce qui se pratiquait dans les années 90, la politique environnementale récente protège les zones humides. Une zone humide préservée doit jouer un rôle de tampon : Reserve en cas de crue ou de sécheresse. M Maron, de l'ONF présente au conseil municipal un nouveau projet d'aménagement de la parcelle communale de la Chau de la Roue, projet dont les chasseurs sont partie prenante.

Cette Zone humide s'étend sur 30 hectares. Il y a une trentaine d'années un étang avait été créé, après drainage des terrains mais l'ONF constate que la parcelle n'a pas de rendement forestier et qu'elle est difficile à gérer avec des engins. De plus l'étang réchauffe les eaux qui se déversent dans la rivière et contribue à un accroissement de la mortalité de la faune piscicole.

Le SICALA propose de restaurer la zone humide tout en conservant l'étang et en créant une dérivation pour qu'il ne restitue pas cette eau tempérée au ruisseau. Le projet pourrait se dérouler en deux phases :

- Une étude, en particulier des faunes et flores particulières, avec un inventaire, et une topographie précise.
- Des travaux qui consisteraient à combler les drains, faire remonter la nappe d'eau, ainsi qu'une coupe partielle des plantations

Le financement serait partagé entre l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes et la Commune. Le débat s'engage sur le principe. Le Conseil propose que le technicien du SICALA se rende sur place avec les représentants de l'Association de chasse et les agriculteurs mitoyens.

Budgets primitifs 2019 (en euros)

Fiscalité : pas d'augmentation des taux antérieurs.

TH 8,68%

TFB 13, 39%

TFNB 67, 61%

EAU fonctionnement équilibré à : 153 808,24. Investissement : 158 932,64

ASSAINISSEMENT fonctionnement : 90856, 63 (dont subvention d'équilibre : 21 621, 63)
investissement : 100 112, 26

CAMPING fonctionnement : 75 962,36 dont subvention d'équilibre : 7724, 36. Investissement
33 801,51

COMMUNE

Fonctionnement : 922 274, 00 dont prélèvement pour investissement : 195 164, 06.

Investissement : 761 262, 18

Principales opérations prévues :

- Installation de caméras à la ZA et au Calibert
- Réalisation de la terrasse de la crèche
- Mise aux normes d'accessibilité de l'école et du centre médical
- paiement des retenues de garanties du Calibert
- Achats divers : matériel d'adressage ; informatique, jardinières, console son.
- Voirie (rue des écoles, chemin des Eyrauds)

M Le Maire procède à la lecture du Rapport Annuel sur les services de l'eau et de l'assainissement par les services de l'ARS. Ces rapports sont satisfaisants tant du point de vue chimique que bactériologique (taux de conformité supérieurs à 70% sur les 4 derniers exercices). Quelques travaux sont à prévoir en ce qui concerne l'assainissement, notamment l'élimination des eaux claires sur le réseau du Bourg.

M C Robert informe le conseil sur le projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, avec des travaux de remplacement de lampes et l'installation de radiolithes. Le Syndicat d'Electrification affinera le projet pour le Conseil.

Questions diverses :

Réfection de la toiture de l'Église de Saint Voy. Le plan de financement prévoit une participation de la commune qui est propriétaire du bâtiment de 1235,20 euros.

Subvention aux LECTURES SOUS L'ARBRE de 1000 euros. Une soirée spectacle sera organisée au Calibert le 24 août.

DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT DE LA PETITE ROCHE Plutôt qu'un échange il sera proposé au demandeur d'acquérir une parcelle de terrain en laissant un passage pour le réservoir.

MODIFICATION DU PLAN D'ADRESSAGE

	Ancienne adresse	Nouvelle Adresse
Foumourette	Place de l'Ancienne Ecole	Place des Ecoliers
La Chèze	Chemin de l'école	Chemin des boutons d'or
Faurie	Chemin du Lizieux	Chemin de la Favéa ou de la Dentellière
Mazelgirard	Chemin du Petit Bois	Chemin des Fougères
Saint Voy	Chemin de MICHON	Chemin de Flachière
Volamont	Chemin du VOLAMONT	chemin de Zabulon